

Délibération du 31 janvier 2025

délibération

N°2025-04 C

objet

Avenant à la Convention d'adhésion à la mission de référent déontologue

- Date de convocation : le 24 janvier 2025
- Date de publication : le 7 février 2025

Le Comité Syndical, légalement convoqué le 24 janvier 2025 s'est réuni le 31 janvier 2025 à 16 h à l'UVETD à Chambéry sous la présidence de Marie BENEVISE, Présidente de Savoie Déchets.

Nombre de délégués en exercice : 39, Nombre de présents : 26, Nombre de votants : 26

POUVOIR DE VOTE

Néant

EXCUSES : 13

SARTORI Walter
GIRAUD Murielle
VAN STRAATEN Nicolas
FABRE Maryse
GIRARD Marc
RUFFIER-LANCHE René
MAITRE Florian
TAIN Daniel
VIGUET-CARRIN Françoise
BRUNIER Thierry
PERRIER Jean-Claude
SIMON Christian
ROUGEAUX Jean-Pierre

ABSENTS : 8

LEOUTRE Jean-Marc
BRUN Pierre
BARBIER Marie-Claire
GUIGUE Thibaut
THEVENON Raphaël
DANIS Georges
AMET Yannick
SPIGARELLI Lucien

ELUS TITULAIRES PRESENTS : 18

BENEVISE Marie
BOIX-NEVEU Arthur
GRILLAUD Laurent
JOLY Max
BLANQUET Denis
DRIVET Jean-Marc
CARDE Daniel
GRANGE Yves
BURNIER-FRAMBORET Frédéric
RAUCAZ Christian
ZOCCOLO Alain
DAL BIANCO Serge
CHEMIN François
CECILLE Joël
VARESANO José
FRAISSARD Jean-Claude
HANRARD Bernard
BOIRON Laurence

ELUS SUPPLEANTS PRESENTS : 8

HACHET Valentin
FANTIN Philippe
FAUGE Alexandre
DESMARETS Xavier
REYNAUD Claude
AUGEM Jean-Michel
JACOB Christian
VIBERT Christian

Délibération du 31 janvier 2025

délibération

N° 2025-04C

objet

Avenant à la Convention d'adhésion à la mission de référent déontologue

Monsieur Denis BLANQUET, vice-président en charge des Ressources Humaines, rappelle que la loi dite « 3DS » du 21 février 2022 a complété l'article L1111-1-1 du code général des collectivités territoriales, lequel précise que tout élu local peut consulter un référent déontologue chargé de lui apporter tout conseil utile au respect des principes déontologiques consacrés dans la charte de l'élu local prévue au même article.

Depuis le 1er juin 2023, toute collectivité territoriale, tout groupement de collectivités territoriales ou syndicat mixte ouvert, doit désigner un référent déontologue élu par délibération.

Dans ce cadre, le Centre de gestion de la fonction publique territoriale de la Savoie a mis en place une mission facultative de référent déontologue élu pour les collectivités et établissements publics de son territoire, mutualisée avec le Centre de gestion de la fonction publique territoriale du Rhône et de la Métropole de Lyon. Le Centre de gestion de la Savoie a ainsi désigné en qualité de référent déontologue élu celui du Cdg69.

Savoie Déchets a adhéré à cette mission de référent déontologue élu par Délibération du 23 juin 2023.

Compte tenu de l'adhésion massive des collectivités et établissements publics à ce service qui a permis de couvrir les frais de gestion, le conseil d'administration du Cdg73 a décidé de supprimer la participation forfaitaire annuelle de 10 € par élu, à compter du 1^{er} janvier 2025. Seul subsiste le coût du dossier facturé au Cdg73 par le Cdg69 en cas de saisine d'un élu, soit 96 euros par consultation.

Monsieur Denis BLANQUET propose aux membres du Comité Syndical d'autoriser Madame Marie BENEVISE, Présidente, à signer avec le Cdg73 l'avenant à la convention d'adhésion à la mission de référent déontologue élu, actant la suppression de la participation forfaitaire annuelle.

En conséquence, le comité syndical, après en avoir délibéré :

- VU** le code général de la fonction publique,
- VU** le code général des collectivités territoriales,
- VU** le décret n°2022-1520 du 6 décembre 2022 relatif au référent déontologue de l'élu local,
- VU** l'arrêté du 6 décembre 2022 pris en application du décret n°2022-1520 du 6 décembre 2022,
- VU** la convention d'adhésion à la mission référent déontologue élu signée avec le Cdg73,
- VU** le projet d'avenant à la convention d'adhésion à la mission référent déontologue élu,

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

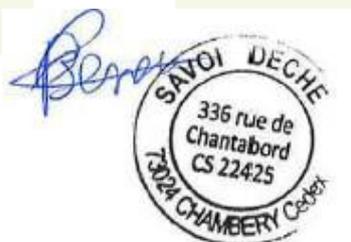
Article 1 : approuve l'avenant susvisé,

Article 2 : autorise Madame Marie BENEVISE, présidente, à signer avec le CDG73 cet avenant à la convention d'adhésion à la mission référent déontologue élu.

Le Secrétaire de séance,
Arthur BOIX NEVEU



La Présidente,
Marie BENEVISE



léchets